



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 septembre 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 12 août 2024, émanant du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Gilberto da Piedade Veríssimo, concernant la contribution de la CEEAC à la réflexion sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et ses domaines de compétence (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Représentant permanent de la République du Mozambique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pedro **Comissário**



Annexe à la lettre datée du 3 septembre 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

J'ai l'honneur de vous saisir, par la présente, au sujet de la réflexion que le Conseil de sécurité mène en ce moment concernant la prorogation du mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et les sphères de ses compétences.

En tant que membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), nous apprécions à sa juste valeur le travail que le BRENUAC accomplit dans la région, conformément à la vision partagée par les États membres de la CEEAC il y a deux décennies lorsqu'ils avaient sollicité l'ouverture dudit bureau.

Il sied de nous remémorer que, face à un contexte d'instabilité récurrente dans la région et à la difficulté de la CEEAC à l'époque de répondre unilatéralement à ces défis sécuritaires et transfrontaliers portant atteinte au développement auquel la région aspire, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont plaidé pour la présence des Nations Unies en Afrique centrale, à travers son Bureau régional, en vue d'aider la région à « définir et à mettre en œuvre une approche globale et intégrée des défis relatifs à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique centrale ».

Treize ans après la création effective du BRENUAC, la CEEAC se réjouit de pouvoir témoigner des résultats encourageants de la coopération entre la CEEAC et le BRENUAC dans le cadre du renforcement des capacités de la sous-région de l'Afrique centrale dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans le domaine de l'intégration économique.

Aujourd'hui, l'Afrique centrale continue d'affronter des défis politiques et sécuritaires qui méritent l'attention de la région et de toute la communauté internationale de façon générale. Toutefois, forte de ses acquis, rendus possibles, entre autres, par l'accompagnement du BRENUAC et d'autres partenaires, la CEEAC est désormais plus à même de faire face à ces défis, avec l'appui de tous ses partenaires qu'elle ne saurait dédaigner. Dans cette optique, la CEEAC accueillera chaleureusement toute décision du Conseil de sécurité allant dans le sens du renouvellement du mandat du BRENUAC.

Nonobstant les propos susvisés, la CEEAC estime qu'une réflexion approfondie devrait être menée en vue de structurer le BRENUAC et d'orienter son travail en se fondant sur de nouvelles approches pour aborder les problématiques politiques et sécuritaires prioritaires de la région de l'Afrique centrale, telles que a) l'enracinement de la démocratie et de la gouvernance participative et locale ; b) la sécurité maritime ; et c) la sécurité climatique. La CEEAC est disposée à contribuer à cette réflexion le moment venu.

S'agissant particulièrement de la sécurité climatique, la CEEAC sollicite du Conseil un appui pour le renforcement des capacités du BRENUAC dans ce domaine. En effet, l'Afrique centrale est confrontée à plusieurs menaces liées aux perturbations climatiques et autres détériorations environnementales. L'assèchement continu du lac Tchad, les périodes de sécheresse de plus en plus longues en Angola, la désertification au Tchad et au nord du Cameroun et les inondations récurrentes dans la région illustrent, si besoin en est encore, l'extrême vulnérabilité de tous les États membres de la CEEAC aux aléas climatiques et environnementaux. Ces perturbations et dégradations sont à la base des déplacements répétés des populations, de l'insécurité alimentaire du fait de la raréfaction des terres arables et de l'appauvrissement des

sols, de l'intensification de la transhumance, etc. Tous ces phénomènes constituent des terrains fertiles de survenance des conflits et des crises.

Enfin, la CEEAC estime également que la réflexion approfondie sur le BRENUAC mentionnée ci-dessus devrait se mener concomitamment avec celle sur la pertinence du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Cette instance, dont la vocation est d'accompagner la région en matière de paix et de sécurité et qui s'est montrée à la mesure de nos attentes, nécessite une évaluation sur sa pertinence dans le nouveau paysage marqué par le fonctionnement régulier des organes et institutions de la CEEAC, suite à sa récente réforme institutionnelle. Une fois de plus, la CEEAC est disposée à apporter sa contribution à cette réflexion si sa suggestion venait à rencontrer l'assentiment des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Président de la Commission
(*Signé*) Gilberto da Piedade **Veríssimo**
